

Réunion du Conseil Municipal

Du 13 mars 2025 à 20 heures 30

Le 13 mars 2025 à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 6 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - choix d'un délégué
- DETR 2025 pour l'aménagement de deux logements : délibération rectificative
- Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2025-2027
- Acquisition de la parcelle cadastrée C 711 à Madame Michèle PELLEGRY.
- Location logement du presbytère
- Création d'un emploi de rédacteur territorial
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- Préparation des grandes lignes du budget
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

[Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 17 décembre 2024.](#)

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - choix d'un délégué

Depuis le 25 mai 2018, le règlement européen N° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) s'applique au sein des États membres de l'Union Européenne.

Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement), ce délégué pouvant être mutualisé entre plusieurs organismes

Le maire rappelle que la commune adhère au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I..

Ce dernier ayant décidé d'arrêter cette mission au 31 décembre 2024, il y a lieu de choisir un nouveau Délégué à la Protection des Données (DPO).

Il présente les différents devis reçus pour cette prestation et propose de choisir Cantal Ingénierie Territoire (CIT) et sollicite l'autorisation de signer la convention à intervenir.

Le conseil décide de retenir Cantal Ingénierie Territoire et autorise le maire à signer la convention.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **DETR 2025 pour l'aménagement de deux logements : délibération rectificative**

Le maire rappelle la délibération du 13 novembre 2024 par laquelle le conseil demandait l'attribution d'une subvention en DETR pour le financement de l'aménagement de deux logements dans la maison de Bezenchat.

Il fait savoir que Mme DELORT de la sous-préfecture demande que la délibération soit rectifiée en tenant compte dans le plan de financement des subventions attribuées depuis.

Le conseil valide cette modification.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2025-2027**

Le maire fait savoir que l'assemblée départementale a approuvé la poursuite de l'engagement du Département dans la mise en œuvre du Fonds Cantal Solidaire, ainsi une nouvelle programmation départementale des aides est organisée pour les périodes 2025-2027.

Le maire demande au Conseil de décider des projets à déposer pour les années 2025-2026-2027.

Le conseil municipal décide de programmer les travaux suivants :

<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
<i>Rénovation logement de la Mourache</i>	<i>Mise en sécurité de la voie communale de la Mourache</i>	<i>Remplacement des menuiseries logement du presbytère</i>
<i>20 024.36 € HT</i>	<i>21 586.68 € HT</i>	<i>11 306.60 € HT</i>

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Acquisition de la parcelle cadastrée C 711 à Madame Michèle PELLEGRY**

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée C 711, d'une contenance totale de 2403 m² située au Bourg et appartenant à Mme Michèle PELLEGRY. Il précise que cette acquisition constitue une véritable opportunité pour la commune de disposer de réserve foncière pour la construction d'habitations.

Il indique que la propriétaire céderait cette parcelle au prix de 8€ le m² à savoir 19 224.00 € les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Il propose au conseil de se prononcer sur l'opportunité de ces acquisitions et d'en valider les conditions.

Le conseil se prononce pour l'acquisition de cette parcelle et en valide les conditions.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Location logement du presbytère**

Le maire informe le conseil que les locataires du logement du presbytère ont résilié le bail au 3 mars 2025.

Il fait part de la demande de M et Mme VILARROYA locataire sur la commune d'Oradour qui souhaiteraient louer ce logement.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette demande et d'en fixer les conditions (loyer, caution...).

Le conseil valide cette demande et fixe le loyer et la caution comme suit :

✓ *Loyer 498 €*

✓ *Caution : 498 €.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Création d'un emploi de rédacteur territorial**

Le maire fait savoir que dans le cadre de l'avancement au grade de rédacteur de la secrétaire de mairie il y a lieu de créer le poste correspondant et sollicite l'autorisation du conseil.

Le conseil décide de créer un poste de rédacteur et valide la modification du tableau des emplois et des effectifs.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le maire fait savoir qu'afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel, il serait souhaitable d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il présente les propositions financières faites par le crédit agricole et la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 €.

Il demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie,
- de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera ouverte la ligne de trésorerie,
- de l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

Le conseil autorise le maire à mettre en place une ligne de trésorerie, choisit la Caisse d'Épargne et autorise le maire à signer le contrat.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Le maire fait savoir que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande donc au conseil l'autorisation d'engager et de liquider en partie la dépense pour l'aménagement de deux logements à Bezenchat pour la somme de 126 160 €.

Le conseil autorise le maire à engager et liquider la dépense pour l'aménagement de deux logements à Bezenchat.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Préparation des grandes lignes du budget

Le maire propose au conseil municipal d'établir les grandes lignes du budget. (Subventions aux associations, taux d'imposition, Travaux à prévoir...).

Le conseil municipal prend les décisions suivantes :

Taux d'imposition : maintien des taux de l'année 2024

Subventions :

- Comité des fêtes : 200.00 €
- Association Cantal Amis de la lecture : 20.00 €

- CIE Sapeurs-pompiers : 100.00 €
- Club des Aînés Ruraux : 750.00 €
- Association des Anciens Combattants : 250.00 €
- ADMR : 120.00 €
- Comité Étape Sanfloraine : 150.00 €
- Association animation entre Bès et Truyère : 80.00 €
- ACCA de Fridefont : 200.00 €
- Association des donateurs de Sang : 40.00 €
- Association des Amis de l'Église : 200.00 €
- Musée de la Résistance : 150.00 €
- GVA : 50 €
- Protection civile : 50 €
- Le Souvenir Français : 50 €
- Le Grand Parcours : 100 €
- Collège Louis Pasteur : à voir

Travaux :

- Réseau d'eau potable au Peuch : supplément
- Rénovation logement de la Mourache
- Acquisition logiciels cimetière et état civil
- Installation d'une alarme à l'agence postale
- Véhicule communal

➤ Questions diverses

- Vente d'un terrain par M. PITANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Pierre CHASSANG



André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,



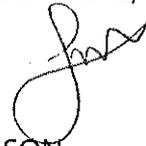
Olivier GUILBOT,



Gaëtan CHASSANY,

(Absent)

Pierre-Baptiste FABRE,



Laurent SALSON,



Cécile MONTEIL

